

PROTECTION PERSONNEL D'ETAGE ET SECOURS A PERSONNES



L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Il veille en quelque sorte en bon père de famille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Objectifs

- Travailler en toute sécurité en prenant en compte les situations à risques et particulières de mon établissement.
- Savoir reconnaître les fonctions vitales de la victime, si celle-ci est inconsciente et qu'elle ne respire pas : Adulte, enfant et nourrisson.
- Assurer une respiration et une circulation artificielle en pratiquant une Réanimation Cardio Pulmonaire (RCP).

Contenu :

ORGANISATION THEORIQUE

- Les obligations de l'employeur concernant la santé et la sécurité des travailleurs ;
- Les principes généraux de prévention ;
- Connaître l'alerte aux populations et les consignes éditées par le ministre de l'intérieur en cas d'attentat ;
- La précaution à prendre avant d'entrer en chambre ;
- Précaution à prendre à l'ouverture de la porte de chambre ;
- Gestion des situations particulières ;
- Le comportement adapté face aux agressions ;
- Défense adaptée face aux agressions ;
- La légitime défense ;
- La plainte, la main courante, se constituer partie civile ;
- Le travail isolé ;
- Le matériel existant pour le personnel isolé ;
- Analyse de la situation dangereuse et Protéger (le plan d'intervention) : (Supprimer les dangers persistants, isoler si besoin, dégagement d'urgence...)
- Situation d'urgence :
- Reconnaître les fonctions vitales d'une victime, si celle-ci est inconsciente et ne respire pas : Adulte enfant et nourrisson. L'alerte « Appel des secours » ;
- Définition du défibrillateur automatisé externe (DAE) ;
- Contexte d'utilisation / d'application ;
- Composition d'un défibrillateur ;
- Sa localisation ;
- Son utilisation et les cas particuliers ;
- Consignes d'entretien et recommandations.

Le saviez-vous :

Incivilités, agressions verbales ou physiques, actes violents, sont des comportements dont peuvent être victimes les membres de votre entreprise, de votre équipe. Vous ne devez pas négliger ce danger car les emplois de l'hôtellerie, serveurs, barmen, personnel d'étage figurent parmi ceux comptant le plus de victimes d'agressions.

Secours à personne et défibrillateur

Les statistiques du ministère chargé de la Santé font état de 50 000 décès par an dus à des accidents cardio-respiratoires. Dans 40 % des cas ces accidents ont été provoqués par une fibrillation ventriculaire initiale. Dans ce contexte l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe pour la réanimation des arrêts cardiaques et du personnel formé au secourisme avant l'arrivée des services des premiers secours, apparaît particulièrement utile.

Toutes personnes travaillant dans des établissements recevant du public (ERP) : Hôtels, pensions de famille, Gîtes...

Durée : 7 Heures

Prérequis :

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.

ORGANISATION PRATIQUE

- Visite de l'établissement pour repérer les dispositifs de sécurité en cas d'agression.
- Mettre en place une organisation face aux agressions ou améliorer l'organisation déjà existante.
- Jeu de rôle face à des situations à risques notamment sur le comportement à avoir lors d'une agression verbale, physique.
- Scénario avec divers types d'agressions.
- Exercices pratiques et d'apprentissage des gestes de secours :
- Démonstration en temps réel et commentée des gestes de secours sur une victime qui ne répond pas et ne respire pas, qui ne répond pas et respire, une victime qui se plaint d'un malaise. (Chaque stagiaire pratiquera les gestes de premier secours avec le défibrillateur).

Matériels :

- PC informatique ou tablette, vidéoprojecteur, paperboard,
- Kit mannequins adulte, enfant et nourrisson.
- Défibrillateur pédagogique.
- Matériel divers pour la réalisation des simulations.

Méthodes pédagogiques et outils :

- Expositif.
- Participatif.
- Travail en groupes ou sous-groupes.
- Recherche de pistes de solutions pour l'amélioration de la sécurité en cas d'agression.
- Organisation de scénarios sur des agressions.
- Cas pratique d'apprentissage des gestes de secours.

Evaluation :

- Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences, elle est sanctionnée par une attestation répertoriant les stagiaires en fin de formation remise aux Dirigeants.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

- La formation peut être adaptée spécialement à votre type d'établissement.
- Cette formation est animée par des formateurs ayant une solide expérience de la sécurité en entreprise dans le secteur de la restauration, Hôtellerie, des établissements de nuit et du spectacle, également formateur en sauveteur secouriste du travail certifié par l'INRS.
- Cette formation ne délivre pas de certificat SST OU PSC 1.

Devis sur demande

Pour tout renseignement

Contactez-nous :

ForCoPrev

Formation Conseil Prévention
Tel : 06 29 53 00 50

forcoprev@gmail.com